

...À CHACUN SA SOLUTION



ÉPARGNE



RETRAITE

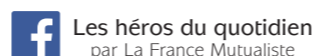


POUR EN SAVOIR PLUS :
www.lafrancemutualiste.fr



44, avenue de Villiers - 75854 Paris cedex 17 - Tél. 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local)

Rejoignez-nous !



La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

RETRAITE ET ÉPARGNE MUTUALISTES,
À CHACUN SES PROJETS...

LA FRANCE MUTUALISTE, UN SAVOIR-FAIRE ET DES VALEURS AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Mutuelle de retraite et d'épargne, La France Mutualiste propose depuis 1925 des solutions performantes pour la **valorisation de votre épargne**, la **préparation de votre retraite** et la **transmission de votre patrimoine**.

Proche de ses adhérents, elle vous propose un **conseil** et un **accompagnement personnalisé** pour une épargne qui ne ressemble qu'à vous.

CHIFFRES CLÉS

(au 31/12/2016) :

227 815

ADHÉRENTS

61

AGENCES

9,2

MILLIARDS D'EUROS D'ACTIFS (en valeur de marché)

339

SALARIÉS

Des placements
régulièrement
récompensés
par la presse
spécialisée.

Découvrez nos simulateurs

Vous souhaitez constituer un capital
ou percevoir des revenus réguliers ?

Effectuez autant de simulations
que vous le souhaitez à partir de
la rubrique « VOS BESOINS » sur :
www.lafrancemutualiste.fr



ÉPARGNER POUR L'AVENIR

Vous souhaitez financer un projet qui vous tient à cœur ?
Vous assurer une épargne de précaution ? Sécuriser vos proches ?

Que vous recherchiez la sécurité ou la performance, une épargne de court,
moyen ou long terme, nous avons **des solutions personnalisées**.

ACTÉPARGNE²

L'assurance-vie qui s'adapte à vos projets

- Le **choix des supports** adaptés à votre profil d'épargnant : du plus sécurisé au plus dynamique
- Des **versements libres** et une épargne disponible
- Une répartition de l'épargne entre les différents supports **modifiable à tout moment**
- Les **avantages fiscaux et successoraux** de l'assurance-vie



RENTÉPARGNE

La simplicité, la sécurité et la performance

- Un seul fonds à **capital garanti**
- Des **versements libres** et une épargne disponible
- Les **avantages fiscaux et successoraux** de l'assurance-vie



Pour ses premiers pas dans l'épargne

- Des **versements libres**
- **0% de frais** sur les versements
- Une **épargne disponible**
- Le choix entre **plusieurs fonds** : à **capital garanti** et en **unités de compte**
- Les **avantages fiscaux et successoraux** de l'assurance-vie
- Une souscription **jusqu'à 28 ans inclus**



FUNÉPARGNE

La solution pour financer vos obsèques

- Le **libre choix du bénéficiaire** : prestataire funéraire ou personne de confiance⁽¹⁾
- Une **épargne revalorisée** chaque année
- Un fonds en euros à **capital 100% garanti**
- Une souscription possible à **tout âge**



PRÉPARER SA RETRAITE

Une retraite sereine, c'est avant tout une retraite préparée au bon moment,
adaptée à vos besoins.

Pour anticiper une baisse future de vos revenus et vivre votre retraite
comme vous le souhaitez, **des solutions existent en fonction de votre capacité
d'épargne, quel que soit votre âge.**



VOUS RECHERCHEZ ?

- ✓ La sécurité et la performance
- ✓ Une épargne disponible
- ✓ Des versements libres ou programmés
- ✓ Des avantages fiscaux et successoraux
- ✓ Des contrats accessibles à tout âge

NOS SOLUTIONS D'ÉPARGNE ET RETRAITE
S'ADAPTENT À VOS BESOINS.



Préparer sa retraite en toute liberté

- Un **complément de retraite garanti**⁽²⁾
- Des **versements libres** et une épargne **disponible**
- Le choix entre **plusieurs fonds** : à **capital garanti** et en **unités de compte**
- Une **répartition** de l'épargne **modifiable** à tout moment
- Les **avantages fiscaux et successoraux** de l'assurance-vie
- Une souscription de **35 à 59 ans inclus**



Une retraite complémentaire d'exception

- Des **versements déductibles**⁽³⁾
- Une retraite **non imposable**⁽³⁾
- Une **participation de l'État**⁽³⁾
- Une retraite qui bénéficie de la **participation aux excédents de La France Mutualiste**
- Un capital **transmissible hors succession** dans les conditions fiscales avantageuses de l'assurance-vie⁽⁴⁾
- Une souscription **sans limite d'âge**



(1) Le capital décès ne peut être utilisé, à concurrence du coût des obsèques, à la convenance du (des) bénéficiaire(s) et donc à des fins étrangères au financement des obsèques. (2) Le taux de conversion en rente viagère est garanti dès la souscription pour une demande de transformation en rente viagère au bénéfice exclusif de l'adhérent entre 60 et 69 ans. (3) Sous conditions, selon la législation en vigueur, dans la limite d'un plafond fixé chaque année par l'état. (4) Dans les conditions fiscales avantageuses de l'assurance-vie, en cas d'option pour le régime réservé.